

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

(31 mai 2016)

Projet de loi 64

« Loi sur l'immatriculation des armes à feu »

BREF SURVOL : HISTORIQUE ET INFORMATIONS

Informations générales

- 1) [Appui historique des Québécois pour l'enregistrement des armes](#)
 - 2) [Compilation des motions de l'Assemblée nationale en faveur du contrôle des armes](#)
 - 3) [Statistiques de la Sûreté du Québec montrant que la majorité des armes saisies sont des armes d'épaule](#)
 - 4) [Témoignages et mémoires des groupes ayant témoigné devant la Commission des Institutions](#)
 - 5) [Notre bilan des consultations](#)
 - 6) [Journal des débats et amendements issus de l'étude détaillée](#)
 - 7) [Notre bilan de l'étude détaillée](#)
-

L'histoire du registre québécois

Les partisans se tournent vers Québec

Le vote final sur le projet de loi 64 représente le point culminant d'une bataille qui aura duré plus de quatre ans, soit à partir du vote de principe en faveur du projet de loi C-19 abolissant le registre fédéral et obligeant la destruction de ses données du gouvernement Harper le 1^{er} novembre 2011.

C'est à partir de ce moment que [des étudiants et diplômés de Polytechnique ont interpellé le gouvernement du Québec](#) pour que ce dernier se tourne vers les tribunaux afin de protéger et récupérer les données québécoises en vue d'instaurer son propre registre. Quelques jours plus tard, [une coalition de groupes experts et de politiciens](#) (dont les députés Stéphane Bergeron et Lisette Lapointe (PQ) et Amir Khadir et Françoise David (QS)) a appuyé cette demande lors d'une conférence de presse au Collège Dawson. Une autre conférence de presse par des membres de PolySeSouvient, celle-ci à l'occasion du 22^e anniversaire de la tragédie à Polytechnique, a réitéré la même demande [à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale](#).

Québec se bat pour les données

Face à cette mobilisation, le ministre de la Sécurité publique Robert Dutil (PLQ) a invité tous les groupes pour le contrôle des armes à Québec afin de leur [annoncer son intention de lancer un recours judiciaire](#) visant à empêcher la destruction des données québécoises et, advenant un jugement favorable, l'instauration d'un registre québécois des armes d'épaule.

Québec gagne la première manche

Le 5 avril 2012, le gouvernement du Québec [a remporté la première manche](#) en obtenant une injonction visant à protéger les données contre leur destruction et à maintenir l'enregistrement au Québec en attendant la fin des procès. Cinq mois plus tard, le 10 septembre 2012, le juge Marc-André Blanchard [donne raison au gouvernement du Québec](#). De plus, le 6 décembre 2012 (soit le jour du 23^e anniversaire de la tragédie), le ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron (PQ) [annonce le dépôt prochain d'un projet de loi](#) (projet de loi 20) établissant l'infrastructure législative nécessaire pour accueillir les données.

Québec perd devant les tribunaux, mais gagne un engagement politique

Six mois plus tard, le 26 juin 2013, la Cour d'appel [a rejeté la requête du gouvernement du Québec](#) après quoi ce dernier déposait une demande de sursis pour empêcher la destruction des données pendant l'appel—sursis décrété par la Cour suprême. Le 27 mars 2015, dans un jugement à 5 juges contre 4, la Cour suprême donnait raison au gouvernement fédéral, mais immédiatement après la ministre de la Sécurité publique Lise Thériault (PLQ) a annoncé que malgré ce jugement, [le Québec ira de l'avant avec son propre registre](#).

Dépôt du projet de loi 64

Le 3 décembre dernier, soit au 26^e anniversaire de la tragédie, le ministre de la Sécurité publique Pierre Moreau (PLQ) [a annoncé le dépôt le jour même du projet de loi 64](#), ou « *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* », et, ce, entouré des membres de PolySeSouvient et de représentants de tous les partis à l'Assemblée nationale, dont Stéphane Bergeron (PQ), André Spénard (CAQ) et Manon Massé (QS).

À la mi-mars, soit à la veille des audiences devant la Commission des Institutions (et suite à de nombreuses manifestations contre le registre organisées par des groupes pro-armes ayant un écho médiatique important), une alliance de groupes experts (policiers, prévention de la violence conjugale, prévention du suicide, santé publique et pour les droits des victimes) a tenu [une conférence de presse conjointe](#) pour expliquer l'efficacité de l'enregistrement des armes. La plupart de ces groupes ont par la suite témoigné [lors des consultations](#) qui ont eu lieu du 23 mars au 12 avril et auxquelles a participé le nouveau ministre de la Sécurité publique Martin Coiteux (PLQ).

Consultations et amendements

Tous les groupes experts ont appuyé le projet de loi et la quasi-totalité d'entre eux a réclamé un [amendement pour y inclure la vérification obligatoire](#) du permis de possession d'un acheteur, afin de combler une [lacune de la loi fédérale](#) sournoisement instaurée par l'ancien gouvernement Harper dans le cadre du projet de loi C-19 abolissant le registre fédéral. Suite au [bilan positif des consultations](#), une [majorité écrasante](#) (106 contre 3) des députés ont voté en faveur du projet de loi lors de l'adoption du principe à l'Assemblée nationale le 10 mai 2016.

Prochaine étape : l'étude détaillée, lors de laquelle les modifications à la législation auront été apportées. À l'issue de celle-ci (le 25 mai), le groupe PolySeSouvient constate que la version amendée du projet de loi 64 [constitue une amélioration globale](#) par rapport à la version initiale et, ce, malgré certaines concessions accordées aux propriétaires d'armes.

Concernant la vérification du permis, le ministre Coiteux s'est engagé à voir instaurée la vérification obligatoire au moment de la mise en œuvre de l'immatriculation — que ce soit grâce à une modification à la loi fédérale ou, à défaut, par un règlement en vertu de la loi du Québec. D'ailleurs, avant la fin de l'étude détaillée, le ministre Coiteux a rencontré son homologue fédéral, l'honorable Ralph Goodale, qui lui aurait clairement communiqué son intention de procéder en ce sens...

Les Québécois s'apprêtent donc à pouvoir bénéficier à nouveau d'un registre des armes d'épaule — le ministre a précisé que la loi entrera en vigueur dans 12 à 18 mois.

Récupération des données fédérales après tout ?

Une dernière étape en ce sens est l'obtention des données québécoises de l'ancien registre fédéral, qui pourraient aider à valider les données initiales du nouveau registre provincial. Bien que la destruction des données québécoises ait été entamée suite au jugement de la Cour suprême, un disque dur comportant une copie de celles-ci a été préservé à cause d'un [litige entamé par la Commissaire à l'information Suzanne Legault](#) en lien avec une demande d'accès à l'information. Le ministre Goodale [avait dit en décembre dernier](#) avoir « besoin d'un peu de temps pour démêler tout ça » afin de donner suite à la promesse, faite par le Parti libéral du Canada lors de la dernière campagne électorale, d'aider le Québec en ce sens. On peut donc espérer recevoir d'autres bonnes nouvelles au-delà de l'adoption prochaine du projet de loi 64...
